

Nombres de membres		
Afférents au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Date de la convocation
03/04/2026

Date d'affichage de la convocation
03/04/2026

Date d'affichage de la délibération

Objet de la délibération
Création des postes de Conseillers Municipaux délégués

EXTRAIT N°13/2026 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BALAGNY SUR THERAIN

L'an deux mille vingt-six et le 09 avril à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme MORELLE Isabelle, Maire.

Présents : MORELLE Isabelle, MONVOISIN Patrice, VAUTRAIN Marie-Claire, PINCHON Francis, STAELENS Isabelle, MARION Antoine, CARTIER Flavie, VOISIN FONTANET Guy, CARON Laurence, DENIS André, VAUTIER Valérie, MARGERIN Benjamin, MERTEN Mélanie, BATAILLE Richard, NAEGLÉ Laetitia, ARHUR Sylviane, GUYOLARD Yannick,

Pouvoirs : MARECHAL Philippe à GUYOLARD Yannick

Absents excusés : MARMIN Philippe

Secrétaire de séance : VAUTRAIN Marie-Claire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-18 lequel permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux,

VU la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales laquelle permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations.

VU l'installation du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 ;

CONSIDERANT que Madame le Maire propose à l'Assemblée de créer trois postes de conseillers municipaux délégués en charge des domaines suivants :

- Conseiller municipal délégué à la communication et à la condition animale
- Conseiller municipal délégué aux relations associations, professionnels et commerce
- Conseiller municipal délégué aux affaires périscolaires et à l'enfance

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Article 1 DE CREER trois postes de Conseillers délégués ;

Article 2 DE DONNER tout pouvoirs à Madame le Maire pour signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre et à la bonne exécution de la présente décision

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de créer **3** postes de Conseiller délégué.

15 votes POUR
3 abstentions



Pour copie conforme,
Le 10/04/2026
Le Maire,
Mme MORELLE Isabelle